



N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du Service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)

rapport publié le 16 octobre 2018

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)			
Recommandations proposées	6	Ouvert	-
		Fermé	6
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue.

Les recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent :

- La mise en œuvre de réflexions stratégiques concernant le fonctionnement de la PCTN (recommandations 3 et 6) : ces réflexions ont notamment conduit le Département de l'économie et de l'emploi (DEE) à mener un projet de refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD, I 2 22). La Cour note avec satisfaction que ce projet, inscrit au programme de législature 2023-2028 du Conseil d'État et dont le dépôt auprès du Grand Conseil est prévu pour fin 2026, intègre plusieurs enjeux mis en évidence lors de l'audit de la Cour, dont :
 - La simplification du cadre législatif ;
 - La facilitation de la procédure d'autorisation des établissements ;
 - L'amélioration de la coordination entre les autorités ;
 - L'amélioration de la procédure de sanction en cas d'infraction.
- La mise en place d'objectifs, d'indicateurs et de valeurs cibles pour piloter la PCTN et l'ensemble de ses secteurs (recommandation 4) ;
- La mise en production en août 2024 du système d'information du commerce (projet informatique SIC) (recommandation 5).

La Cour constate que l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 140.

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
140-R1	Mettre en œuvre un plan d'action approprié pour les rapports d'infractions reçus avant 2018.	Modéré	PCTN	31.01.2019 30.09.2019 report 31.08.2020	Fermé
140-R2	Revoir la calculette des sanctions et les fichiers de suivi des dossiers.	Modéré	PCTN + SOSI	31.12.2018 31.03.2020 report 31.07.2020	Fermé
140-R3	Mener une réflexion stratégique à moyen terme portant sur les objectifs de la PCTN dans son ensemble.	Significatif	DG OCIRT	30.09.2019 31.03.2020 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Fermé
140-R4	Établir des objectifs, indicateurs et valeurs cibles clairs.	Modéré	PCTN	31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 31.12.2021 31.03.2023 report 31.12.2024	Fermé
140-R5	Revoir le projet informatique SIC.	Modéré	COPIL projet SIC	30.09.2019 31.03.2020 31.12.2022 31.12.2023 report 31.03.2024	Fermé
140-R6	Effectuer une réflexion globale approfondie.	Modéré	SG DSE	31.03.2020 30.06.2020 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Fermé